



ABONDEMENTS : Bénéficiez jusqu'à 3 000 € en 2025 !

Toutes les
explications, ici !



Nous avons négocié des abondements de votre épargne salariale. Selon vos investissements, vous pouvez bénéficier jusqu'à un maximum de **3 000 €** financés par votre société.

Jusqu'à 2 000 €
SUR LE PLAN D'ÉPARGNE
GROUPE (PEG) :
*Pour se constituer une épargne
disponible
dans 5 ans*

Jusqu'à 1 000 €*
SUR LE PLAN D'ÉPARGNE
RETRAITE COLLECTIF
(PER COLLECTIF) :
*Pour compléter sa retraite ou
acheter sa résidence principale*
(* ou 1 800 € à deux ans de votre retraite)

Comment ?
=> 3 possibilités

Comment ?
=> 2 possibilités

Placer votre intéressement
*(sur les fonds
Safran Investissement
ou Avenir Rendement)*

Effectuer un versement

Réinvestir votre épargne
disponible

Placer votre participation
(sur les fonds de votre choix)

Effectuer un versement



*Les investissements financiers comportent des risques de perte en capital.
L'abondement permet d'atténuer les pertes éventuelles de votre investissement.*

Opérateurs, techniciens, ingénieurs :

FO Safran, des salariés engagés à vos côtés



contact@fo-safran.com



+ d'infos auprès de votre délégué **FO**